

Accessibilité numérique



Jean-Philippe Simonnet

Jean-Philippe Simonnet

Chef du bureau de la diffusion web et du web sémantique
Ministère de la Transition écologique et solidaire



@oxymore

www.simonnet.me

- L'accessibilité numérique ?
- Le handicap ?
- Qu'est ce qu'une situation de handicap ?
- RGAA
(Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations)
- Mettre en œuvre l'accessibilité numérique
- Exercices
- Bravo

Accessibilité numérique ?

« Mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales. »

Tim Berners-Lee, Fondateur du W3C

Le handicap ?

Approche caritative

Le handicap est un déficit de l'individu

Politique d'aide
« caritative »



Approche médicale

Le handicap est un attribut de l'individu

Politique de santé



Approche sociale

Le handicap est créé par un problème de société

C'est une question d'intégration

Politique sociale



Approche légale

Les personnes handicapées sont privées de leurs droits fondamentaux

Démarche législative



Exemples

Jeune femme en chaise roulante

Caritatif

« Quel malheur, cette jolie femme clouée à un fauteuil roulant ; elle ne pourra jamais se marier, avoir des enfants ni s'occuper de sa famille »

Médical

« Oh, pauvre femme, elle devrait consulter un médecin pour lui demander s'il existe un traitement qui pourrait lui permettre de remarcher comme tout le monde »

Social

« La communauté devrait construire des rampes d'accès devant les bâtiments publics pour que des personnes comme elle puissent participer à la vie sociale »

Législatif

« Lorsqu'elle trouvera un emploi, son employeur devra construire des locaux accessibles. C'est son droit ! »

Homme affecté d'un handicap cognitif

Caritatif

« Voyez ce pauvre homme, il est confus, il a l'air attardé mentalement ; il vaudrait mieux qu'il vive dans une institution spécialisée où quelqu'un s'occupe de lui »

Médical

« Il existe peut-être un médicament ou un traitement qui pourrait améliorer son état.
Il devrait tenter de voir un psychiatre »

Social

« C'est une bonne solution pour lui de vivre avec son frère : ainsi, il est entouré de personnes non handicapées »

Législatif

« Où souhaite-t-il vivre ? Demandons-le lui ! »

Parents dont la fille a un trouble de l'audition

Caritatif

« Cela doit être très triste d'avoir un enfant dont on sait qu'il ne pourra jamais vivre seul »

Médical

« Je suis sûr que, dans quelques années, il existera une aide auditive qui permettra à cette enfant de mieux entendre »

Social

« Nous devrions tous connaître la langue des signes pour pouvoir communiquer avec cette enfant et les autres personnes ayant un trouble handicap auditif »

Legislatif

« Lorsque cette petite fille grandira, elle pourra étudier à l'Université si elle le souhaite »

Constitue un handicap,

toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé handicapant

Article 2 - loi du 11 février 2005

Le handicap ?

Le handicap en France



24%

de la population active

(tranche d'âge 15-64 ans)

D'après l'enquête de l'INSEE de 2007, 9,6 millions de personnes, âgées de 15 à 64 ans et vivant à domicile, sont considérées comme handicapées*

*(reconnaissance administrative, problème de santé de plus de 6 mois, difficultés importantes dans le déplacement, dans les activités quotidiennes, vis-à-vis du travail ou ayant eu un ou plusieurs accidents du travail au cours de la dernière année)

54%



54% sont des Femmes

46%



alors qu'elles ne représentent que 50,6% de la population active

Les principaux handicaps

2,3 millions



Les déficiences motrices

- concernent environ 5,8% de la population active
- chez 37%, la déficience est isolée ou prédominante.

Le handicap moteur recouvre les difficultés à se déplacer ou exécuter certains gestes ou mouvements.

5,2 millions



Les déficiences auditives

- concernent environ 13,2% de la population active
- 4 déficients auditifs sur 5 déclarent une ou plusieurs autres déficiences

• Moins de 1% des déficients auditifs utilisent la langue des signes

1,7 millions



Les déficiences visuelles

- touchent environ 4,3% de la population active
- comprennent 33% de déficience légère, 55% de moyenne et 12% de profonde (dont 3,6% d'aveugles)

• 30% des déficients visuels souffrent d'un polyhandicap

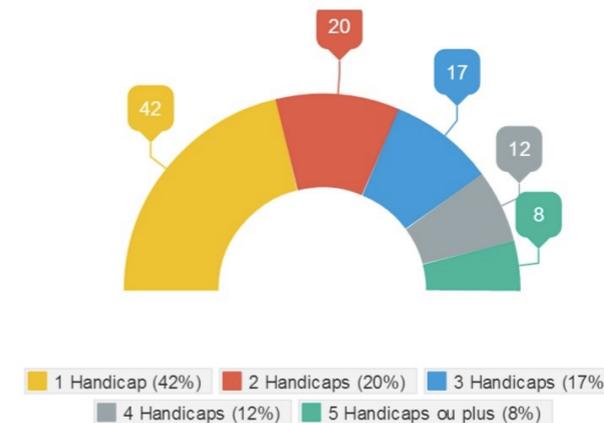
0,7 million



Les déficiences intellectuelles

- 1,8% de la population active souffre de handicaps intellectuels (difficultés de l'apprentissage, du langage ou retards mentaux)

Le plurihandicap



Répartition du plurihandicap dans la population active en %

Certaines personnes peuvent souffrir de plusieurs handicaps ou déficiences.

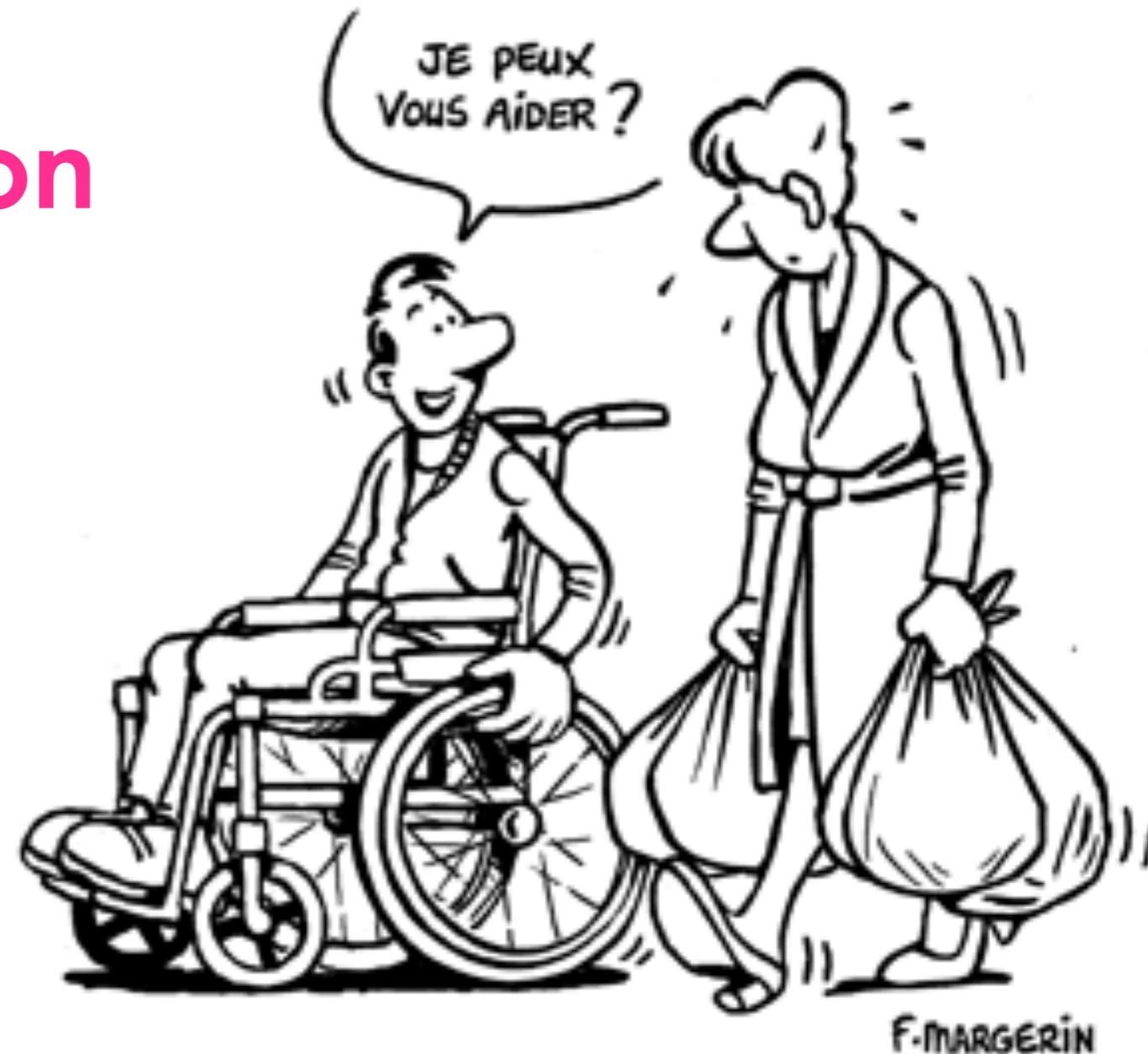
On appelle cela le plurihandicap.

D'autres handicaps que les principaux existent (handicap sensoriel, troubles cognitifs, etc.).

Le plurihandicap ne doit pas être confondu avec le polyhandicap qui associe une déficience mentale sévère et un déficit moteur grave entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

**Qu'est ce qu'une
situation de
handicap ?**

« On ne dit pas :
personne handicapée
mais
personne en situation
de handicap »



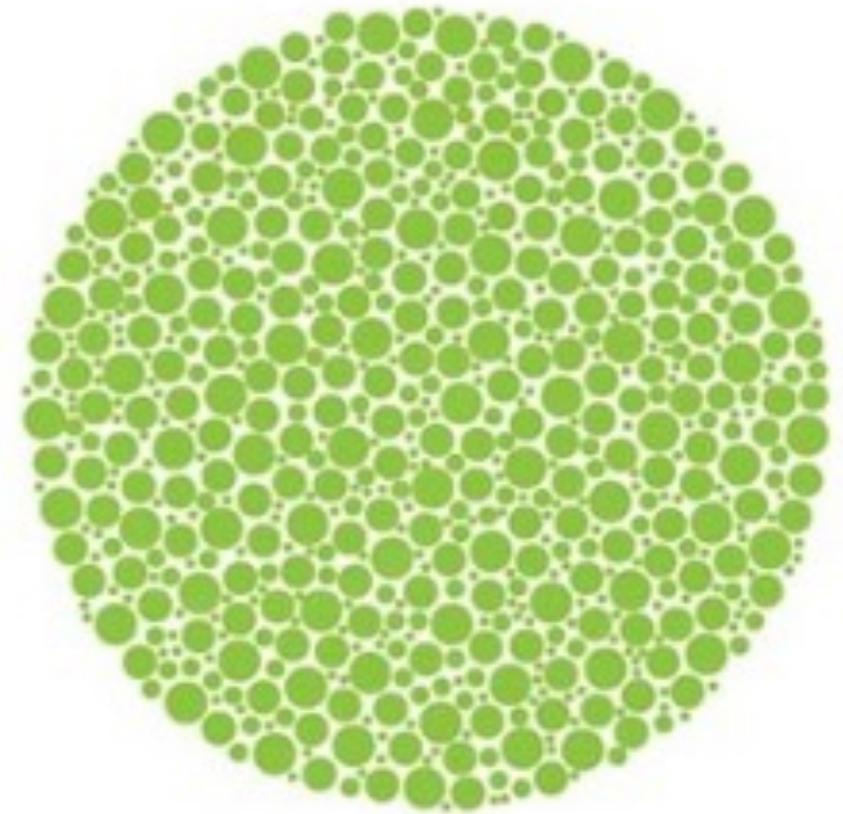
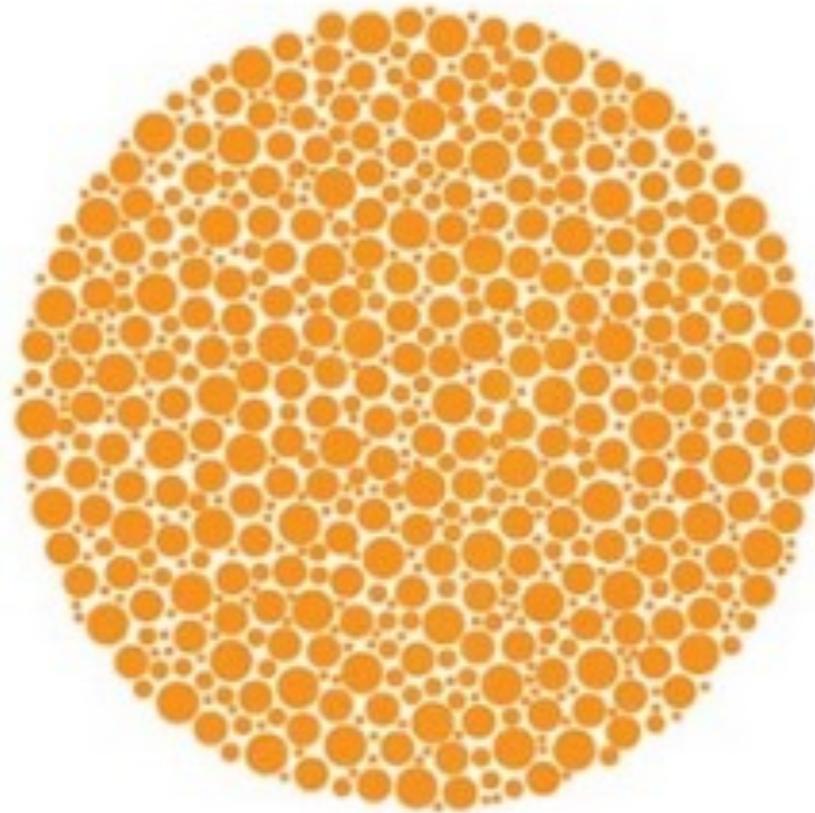
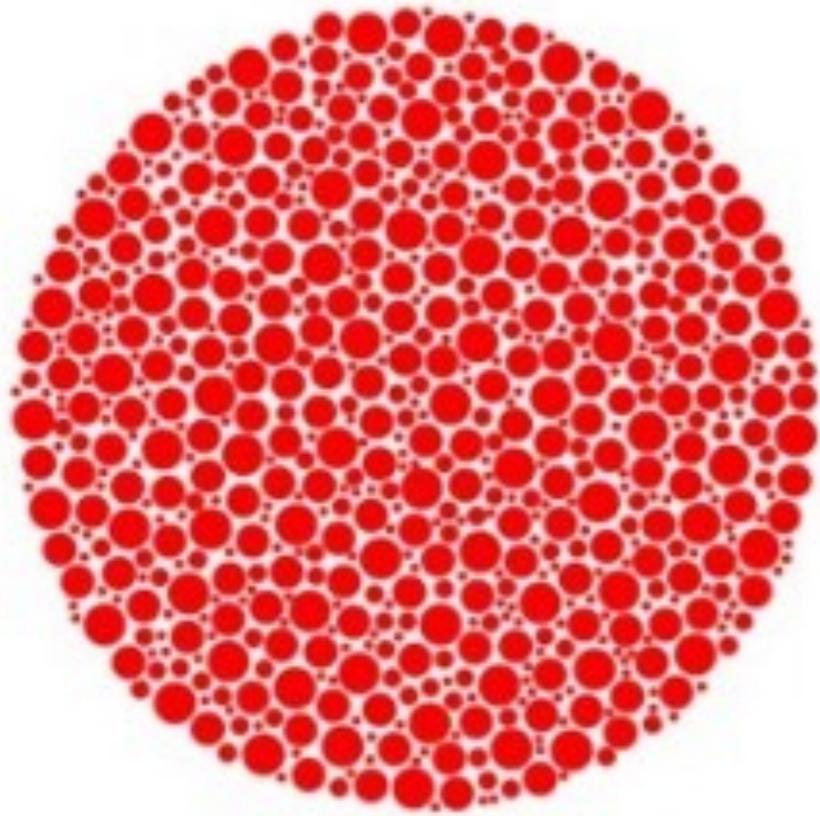
Situation de handicap



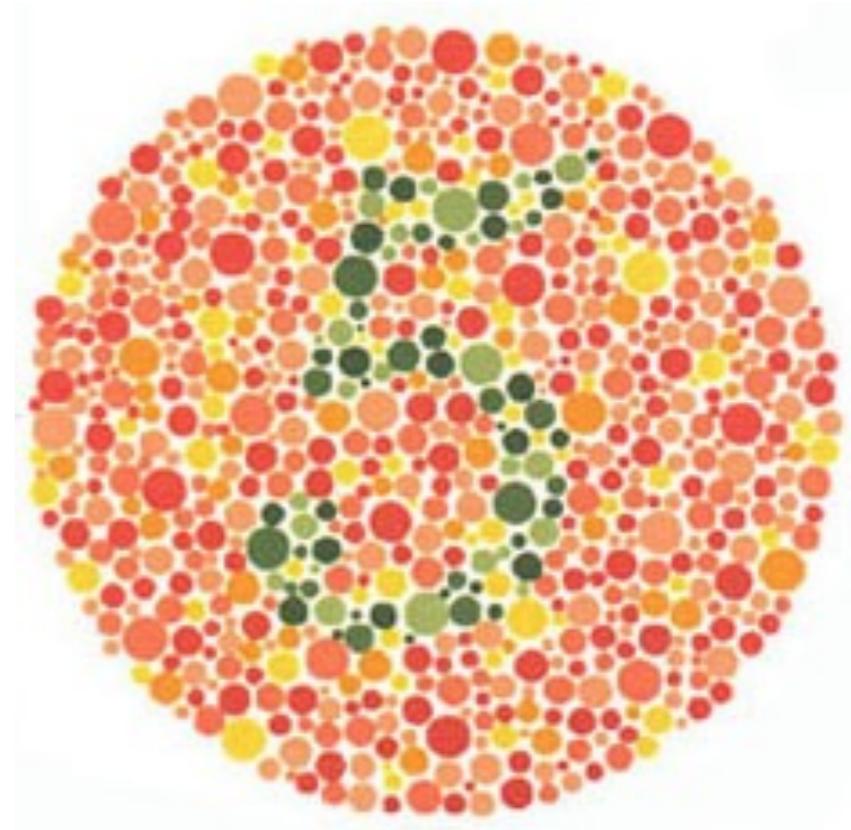
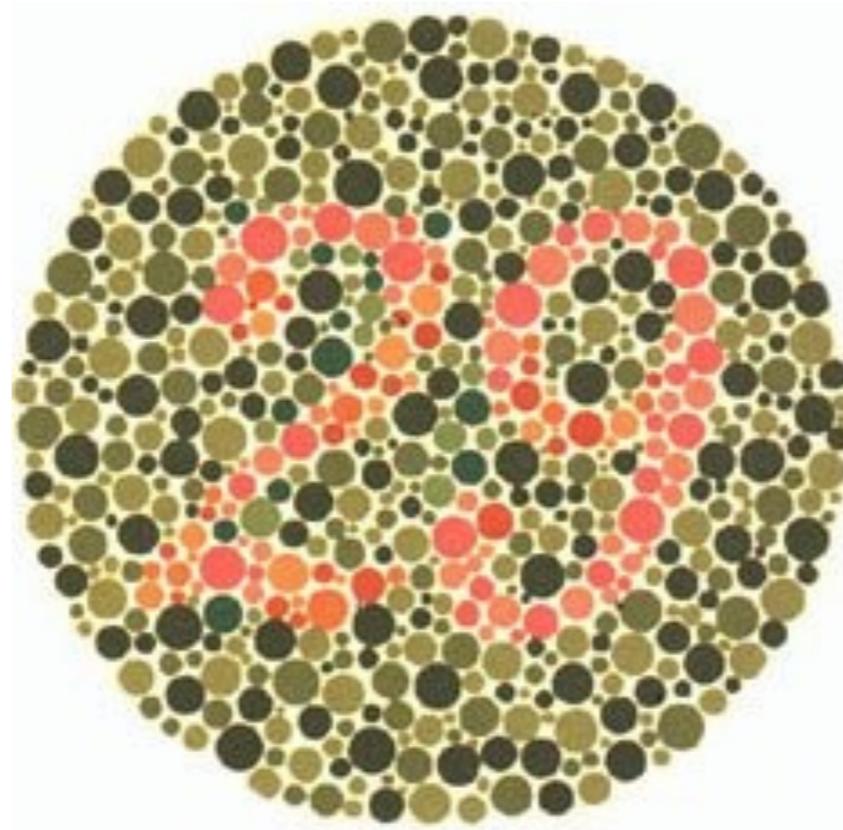
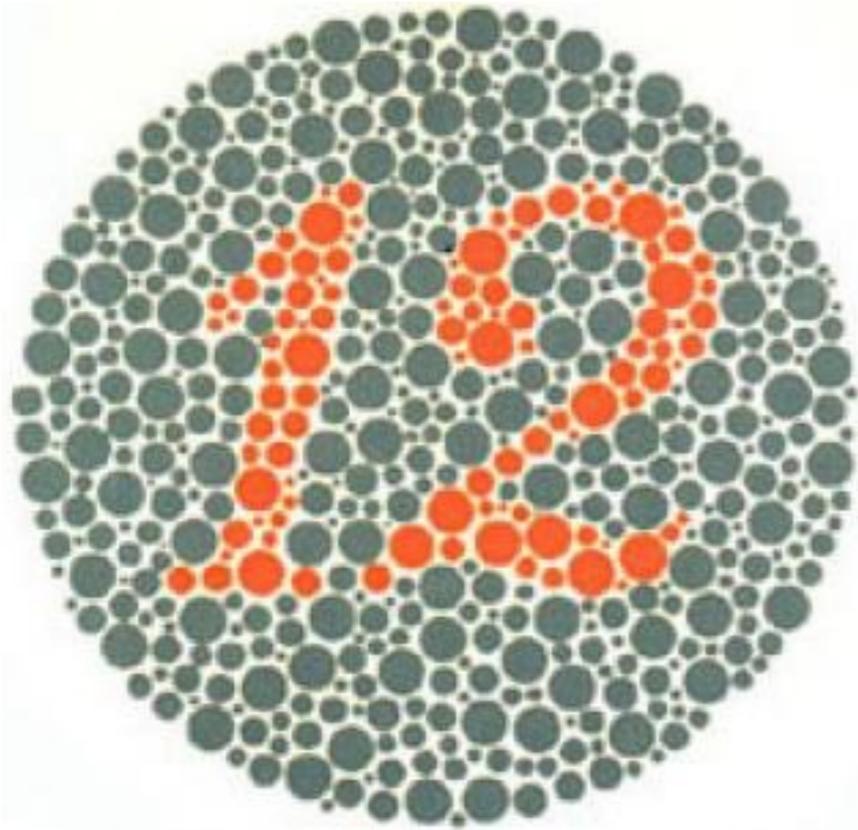
Situation de handicap



Situation de handicap



Situation de handicap



Situation de handicap



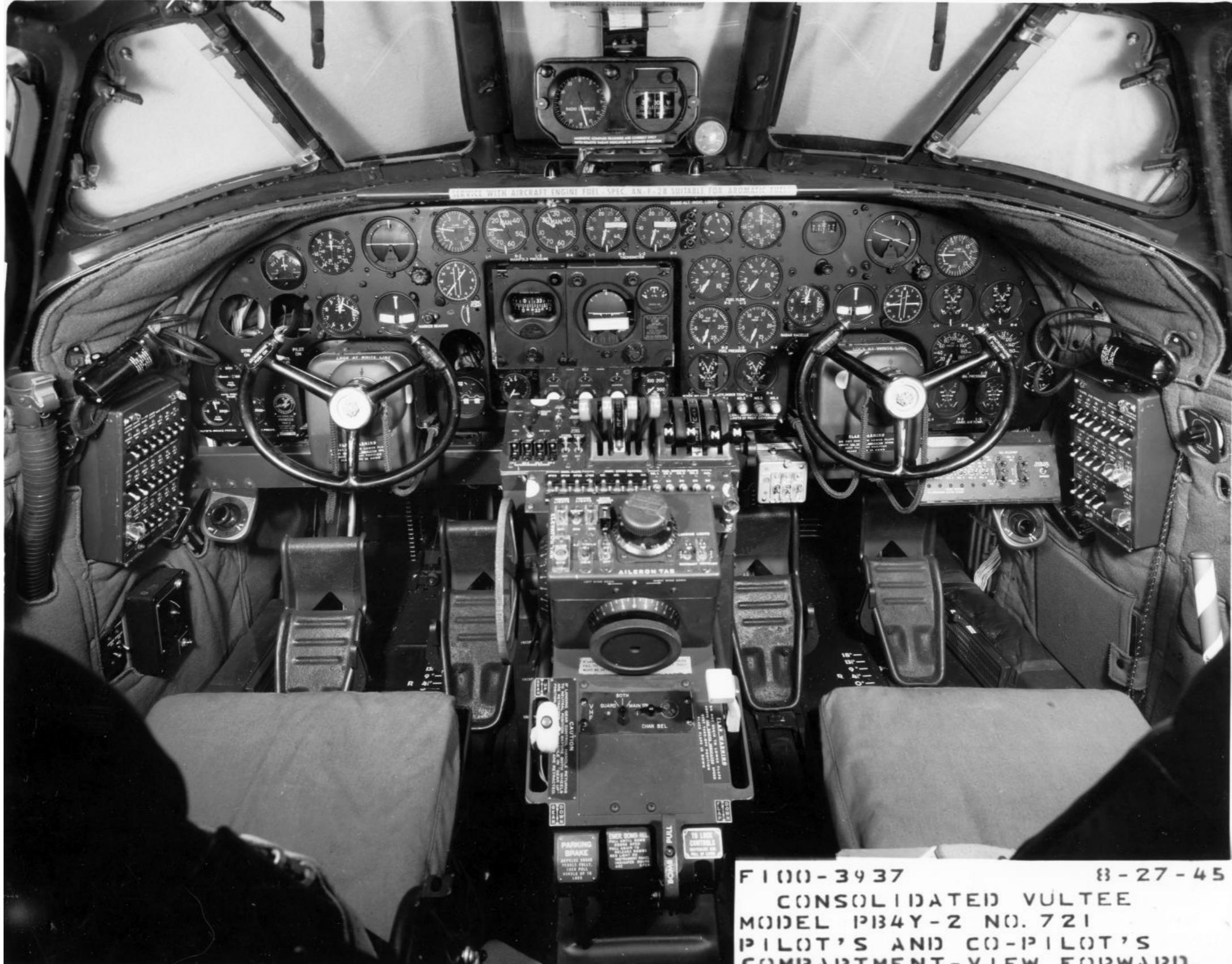
Situation de handicap



Situation de handicap



Situation de handicap



F100-3937 88-27-45
CONSOLIDATED VULTEE
MODEL PB4Y-2 NO. 721
PILOT'S AND CO-PILOT'S
COMPARTMENT - VIEW FORWARD

Situation de handicap



**Nous sommes tous
des handicapés**

accessibilité universelle

Quel public ?

- Aux personnes handicapées
- Les utilisateurs de mobiles et smartphones
- Les utilisateurs ayant un bas débit
- Les seniors
- Les personnes ayant une faible connaissance d'internet

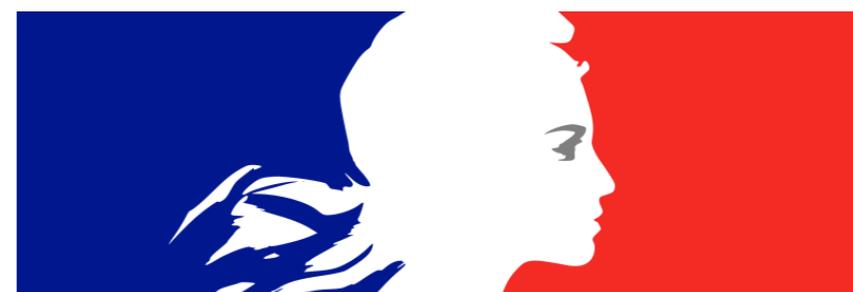
Quel objectifs ?

- Élargir votre public
- Mieux cibler la mobilité
- Améliorer la performance de votre site
- Améliorer l'ergonomie utilisateur
- Faciliter le référencement naturel
- Améliorer l'image de marque



RGAA

Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secteur public et ...

Les services de communication au public en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Doivent également être accessibles aux personnes handicapées **les services de communication au public en ligne des organismes délégataires d'une mission de service public et des entreprises dont le chiffre d'affaires excède un seuil** défini par le décret en Conseil d'Etat mentionné au IV.

Le secteur public et ...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'accessibilité des services de communication au public en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation et concerne notamment **les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique.**

Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication au public en ligne.

**Le RGAA constitue un référentiel
de vérification du respect
des standards internationaux
WCAG 2.0**

Il ne constitue pas une nouvelle norme ou un nouveau standard,
le RGAA est placé sous licence ouverte 1.0



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

*Tous les référentiels techniques du
SI de l'Etat*



Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0

W3C Recommendation 11 December 2008

This version:

<http://www.w3.org/TR/2008/REC-WCAG20-20081211/>

Latest version:

<http://www.w3.org/TR/WCAG20/>

Previous version:

<http://www.w3.org/TR/2008/PR-WCAG20-20081103/>

Editors:

Ben Caldwell, Trace R&D Center, University of Wisconsin-Madison
Michael Cooper, W3C
Loretta Guarino Reid, Google, Inc.
Gregg Vanderheiden, Trace R&D Center, University of Wisconsin-Madison



INTEROPÉRABILITÉ →

SÉCURITÉ →

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE →

CHARTRE INTERNET DE L'ÉTAT →

SOCLE LOGICIELS LIBRES →



Référentiel AccessiWeb 2.2

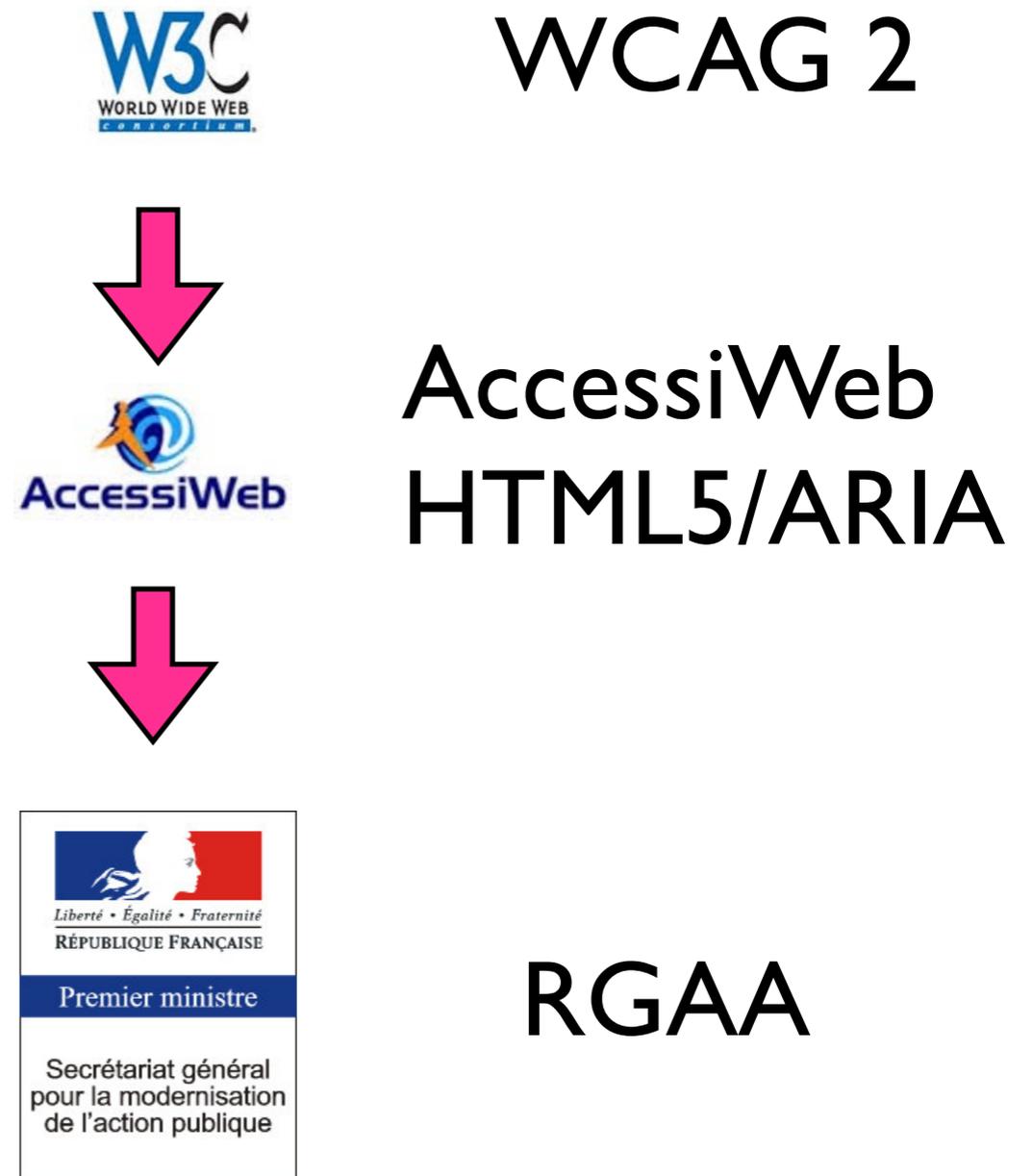
[AccessiWeb 2.2 - Liste Générale](#)
[Errata du référentiel AccessiWeb 2.2](#)

[AccessiWeb 2.2 - Liste Déployée](#)
[Changement Référentiel AccessiWeb 2.2](#)

[Glossaire du référentiel AccessiWeb 2.2](#)
[AccessiWeb 2.2 English Version](#) [Glossary](#)

La version 3.0 du RGAA prend en compte les évolutions de HTML.

Elle est basée sur AccessiWeb



WCAG : 4 principes

Perceptible,

- Proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ;
- Proposer des versions de remplacement aux médias temporels ;
- Créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ;
- Faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur.

Utilisable,

- Rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ;
- Laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ;
- Ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises ;
- Fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu et se situer dans le site.

Compréhensible

- Rendre le contenu textuel lisible et compréhensible ;
- Faire en sorte que les pages apparaissent et fonctionnent de manière prévisible ;
- Aider l'utilisateur à éviter et à corriger les erreurs de saisie.

et Robuste.

- Optimiser la compatibilité avec les agents utilisateurs actuels et futurs, y compris les technologies d'assistance.

Les WCAG ne sont pas opérationnels, ces recommandations nous expliquent ce qu'il faut faire, pas comment le faire.

Niveaux de conformité ?

Obligation	Portée	Niveau d'accessibilité
Ce qui doit être fait	Lève les barrières bloquantes à l'accès aux contenus	Niveau A / Bronze (respect des points de contrôle de priorité A)
Ce qui devrait être fait	Lève d'autres barrières significatives	Niveau AA / Argent (respect des points de contrôle de priorité A et AA)
Ce qui peut être fait	Améliore le confort d'accès	Niveau AAA / Or (respect des points de contrôle de priorité A, AA et AAA)

Le niveau recommandé par l'Union européenne est le niveau double A (AA), C'est également le niveau attendu pour les sites concernés par le RGAA.



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DU S.I. DE L'ÉTAT

un service proposé par modernisation.gouv.fr



STRATÉGIE DU SI DE L'ÉTAT

URBANISATION DU SI DE L'ÉTAT

RÉFÉRENTIELS

[Accueil](#) > [Référentiels](#) > [Accessibilité Numérique](#) > [Référentiel](#)

RÉFÉRENTIEL

PRÉSENTATION DU RGAA

L'article 47 de la [loi n° 2005-102 du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait de l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics qui en dépendent. Il stipule que les informations diffusées par ces services doivent être accessibles à tous. Le Référentiel général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) rendra progressivement accessible l'ensemble des informations fournies par ces services.

Le [décret n°2009-546 du 14 mai 2009](#) (pris en application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) impose une mise en œuvre de l'accessibilité dans un délai de deux ans (à partir de la publication du décret) pour les services de communication publique en ligne de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, et de trois ans pour les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent.

LE RGAA ACCESSIBLE À TOUS

Après plusieurs mois de travail, la nouvelle version du RGAA est approuvée par l'[arrêté du 29 avril 2015](#). Cette version est une [évolution majeure](#) du référentiel.

En complément, vos questions les plus fréquentes trouveront des réponses dans la rubrique [Questions / Réponses](#).

STRUCTURE DU RGAA 3.0

Tous les documents composant le RGAA 3.0 sont juridiquement opposables. Une section ressources non normative complète le dispositif.

Les documents composant le RGAA sont les suivants :

1. le document « Introduction au RGAA », qui définit la problématique et les enjeux de l'accessibilité numérique ;
2. le « Guide d'accompagnement » ;
3. le « Référentiel technique », lui-même composé de 6 parties :
 - la liste des critères et tests ;
 - le glossaire ;
 - les cas particuliers ;
 - les notes techniques ;

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

[PRÉSENTATION](#) →

[RÉFÉRENTIEL](#) →

[RESSOURCES](#) →

[FAQ](#) →

[ACTUALITÉS](#) →

[CONTACT](#) →

RÉFÉRENTIEL

[INTRODUCTION AU RGAA](#) →

[GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT](#) →

[RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE](#) →

RESSOURCES

[MODÈLES DE DOCUMENTS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU RGAA 3](#) →

[KIT POUR FAIRE DES AUDITS RGAA 3](#) →

[ACCESSIBILITÉ DES BIBLIOTHÈQUES JAVASCRIPT](#) →



#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

I. le document « Introduction au RGAA »,

II. le « Guide d'accompagnement » ;

III. le « Référentiel technique »,

IV. 6 parties :

- Critères et tests ;
- Glossaire ;
- Cas particuliers ;
- Notes techniques ;
- Base de référence ;
- Références.

RÉFÉRENTIEL

[INTRODUCTION AU RGAA →](#)

[GUIDE
D'ACCOMPAGNEMENT →](#)

[RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE →](#)

RESSOURCES

[MODÈLES DE DOCUMENTS
OBLIGATOIRES DANS LE
CADRE DU RGAA 3 →](#)

[KIT POUR FAIRE DES
AUDITS RGAA 3 →](#)

[ACCESSIBILITÉ DES
BIBLIOTHÈQUES
JAVASCRIPT →](#)

[COMPOSANTS
INTERACTIFS EN
JAVASCRIPT NATIF →](#)

[MÉTHODOLOGIE DE TESTS →](#)

13 thématiques dans le RGAA

1. Images
2. Cadres
3. Couleurs
4. Multimédia
5. Tableaux
6. Liens
7. Scripts
8. Éléments Obligatoires
9. Structuration de l'information
10. Présentation de l'information
11. Formulaires
12. Navigation
13. Consultation

RÉFÉRENTIEL

[INTRODUCTION AU RGAA →](#)

[GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT →](#)

[RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE →](#)

RESSOURCES

[MODÈLES DE DOCUMENTS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU RGAA 3 →](#)

[KIT POUR FAIRE DES AUDITS RGAA 3 →](#)

[ACCESSIBILITÉ DES BIBLIOTHÈQUES JAVASCRIPT →](#)

[COMPOSANTS INTERACTIFS EN JAVASCRIPT NATIF →](#)

[MÉTHODOLOGIE DE TESTS →](#)

La chaîne de responsabilité de l'accessibilité numérique :

L'État :

garantir les droits et libertés publiques

Donneur d'ordre - maîtrise d'ouvrage :

responsable de l'accessibilité
expert indépendant pour éviter les conflits d'intérêts

Maîtrise d'œuvre :

responsabilité de livrer un travail conforme au RGAA

Responsables éditoriaux :

devoir de former les contributeurs

Direction des systèmes d'information :

mettre à disposition des applications et sites internes accessibles.

Utilisateurs :

doivent mettre à jour leur navigateur et leur technologie d'assistance

doivent signaler les défauts d'accessibilité

**Quand l'injustice
devient loi,
la résistance
est un devoir**

Thomas Jefferson

La démarche :

- Une lettre d'engagement annuelle de la direction
- La nomination d'un "réfèrent accessibilité"
- Un audit annuel
- La mise en place d'un canal accessibilité

Le label "e-accessible" est valable 3 ans avec un contrôle au bout de 18 mois

Sources : Vtech et access42

La conformité

NIVEAU	CONFORMITÉ
<p>NIVEAU 1</p> 	50 critères essentiels
<p>NIVEAU 2</p> 	Tous les critères RGAA niveau simple A
<p>NIVEAU 3</p> 	Tous les critères RGAA niveau A et 50% des critères niveau double A (AA)
<p>NIVEAU 4</p> 	Tous les critères RGAA niveaux simple A et double A (AA) (niveau réglementaire pour l'administration)
<p>NIVEAU 5</p> 	Tous les critères RGAA niveaux simple A et double A (AA) et un critère de niveau triple A (AAA) au moins

La direction de l'entité publique doit :

- **communiquer** les règles d'accessibilité
- **établir la politique** accessibilité
- **assurer les objectifs** de conformité
- **suivre** des indicateurs d'accessibilité
- **assurer la disponibilité** des ressources
- **doit former** ses personnels
- **nommer** un " référent accessibilité " en interne

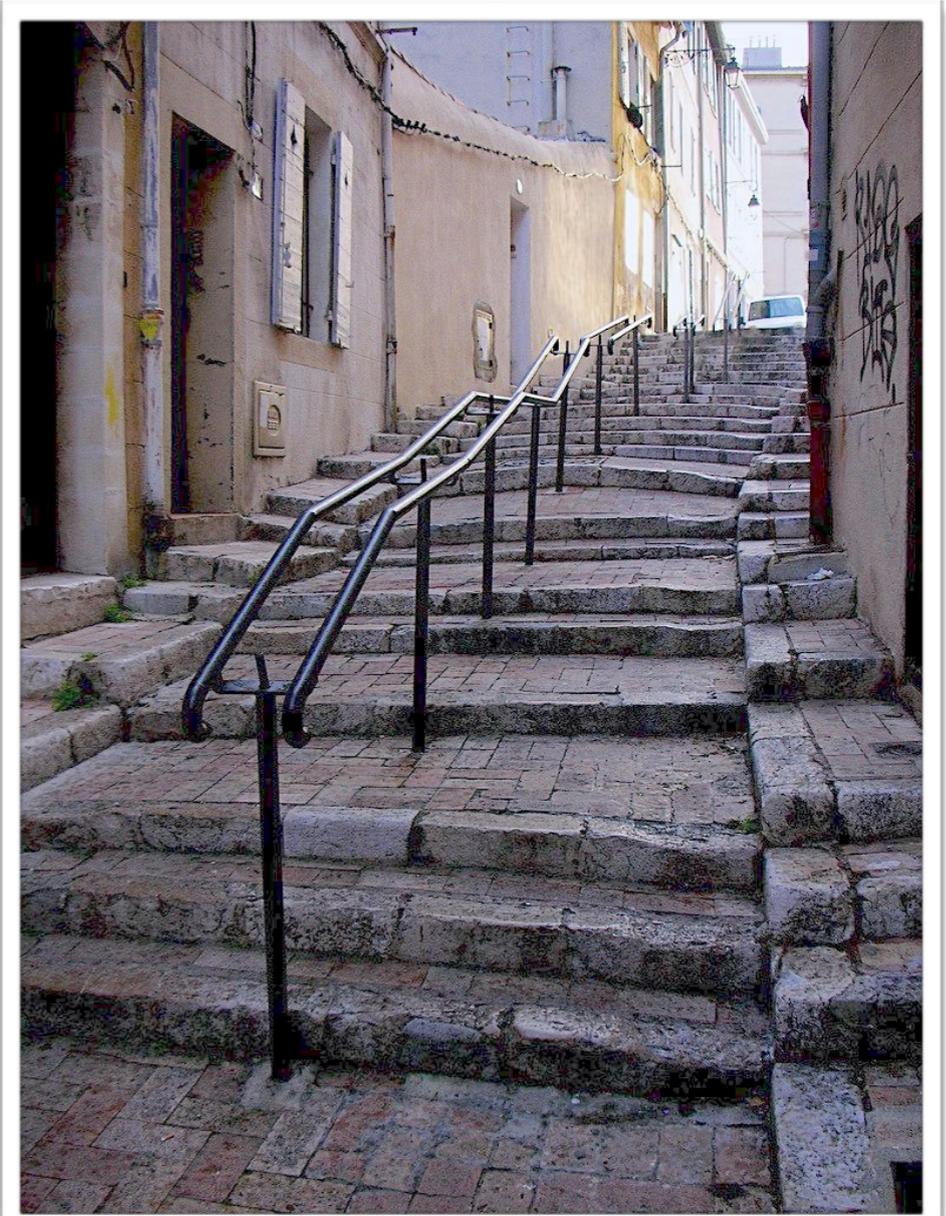


Photo : Simon Blackley

1994



1997



1997



1999



WCAG 1.0

2000



2004



2005



2007



DGME - RGAA

2008



WCAG 2.0

2009



**DGME
RGAA V2**

2010



2010



2014



2015



2015



Projet de loi pour une République numérique

2016

**Publication de la loi numérique
7 octobre 2016**

2016



**Directive européenne sur l'accessibilité numérique
Octobre 2016**

2018

**Application de la Directive européenne sur l'accessibilité numérique
23 septembre 2018**

2019

**RGAA V4
été 2019**

2021

**1er contrôle au niveau national
22 décembre 2021**

- **11 février 2005**
Article 47 de la loi "handicap"
- **05 février 2009**
Examen par la CCEN
- **10 février 2009**
Examen par le Conseil d'État
- **16 mai 2009**
Le décret d'application est publié
- **23 octobre 2009**
mise en ligne du RGAA
- **29 octobre 2009 :**
L'arrêté du RGAA est publié
- **28 janvier 2011**
Lettre ouverte pour l'accessibilité numérique des services publics
www.article47.fr
- **Novembre 2011**
Plan d'Accessibilité numérique
- **10 juin 2014**
Programme Accessibilité Numérique
- **29 avril 2015** (JORF - 2 mai 2015)
Arrêté du RGAA V.3
- **26 septembre 2015**
Projet de loi pour une République Numérique
- **7 octobre 2016**
Publication de la loi Lemaire au journal officiel
- **Octobre 2016**
directive européenne sur l'accessibilité numérique
- **23 septembre 2018**
Application de la Directive européenne sur l'accessibilité numérique
- **Été 2019**
RGAA V4
- **22 décembre 2021**
1er contrôle au niveau national

Chaque entité publique est responsable de l'accessibilité des contenus publiés.

23 juin – 22 décembre 2021

1^{er} contrôle au niveau national

- Sites internet
- Applications mobiles
- Publication des résultats en open data

23 décembre 2021

- 1^{er} rapport à la Commission européenne
- puis tous les 3 ans



Photo - Crédit : Dean Calma / IAEA

Site web

Contrôle simplifié

- **2021 : 1 395 sites web contrôlés**
- 2022 : 1 395 (dont 50% des sites non contrôlés la 1ère année)
- fin 2022 : 2 092 sites différents auront été contrôlés
- **2023 : 2 055 sites**

Contrôle en profondeur

- **2021 : 79 sites** web contrôlés
- **2022 : 79 sites** web contrôlés
- **2023 : 112 sites** web contrôlés

Applications mobiles contrôlées

Contrôle en profondeur

- **2021 : 72 applications** mobiles
- **2022 : idem**
- **2023 : idem**

RGAA 3 mis à jour pour 2019

- **Nouveau format de déclaration d'accessibilité**
- **Mentions du niveau d'accessibilité en page d'accueil**
 - Entièrement conforme
 - Partiellement conforme
 - Non conforme
- **Publication du schéma pluriannuel de mise en accessibilité**
 - Décliné en plan d'actions annuel
 - Pas de modification du référentiel technique

Nouvelle version du RGAA en 2019

- Début des travaux novembre 2018
- prévu pour l'été 2019
- Aligné sur la norme européenne



La directive européenne (depuis 2016)

- Harmonisation des normes nationales pour développer le marché unique européen
- Extension du périmètre : sociétés privées financées à majorité par des fonds publics...
- **Applicable dans les Etats depuis le 23 sept 2018**
- **Publication des actes d'exécution d'ici le 23 décembre 2018**
 - Modèle de déclaration d'accessibilité
 - Monitoring annuel
 - Reporting tous les 3 ans auprès de la Commission
- **Norme européenne harmonisée**
Référence : EN 301 549 V2.1.2 (2018-08)
basée sur les WCAG 2.1 qui ont été publiés le 5 juin 2018



ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE et handicap



L'article 47 : les nouveautés

L'article 47 de loi handicap 2005-102 fixe les obligations en matière d'**accessibilité numérique**. Une Directive européenne publiée le 26 octobre 2016 a apporté de **nouvelles obligations**, transposées en droit français en **juillet 2018**. Tour d'horizon de ces nouvelles obligations...

Qui est concerné ?



SECTEUR PUBLIC

- **Personnes morales de droit public**
sauf médias audiovisuels
- **Personnes morales de droit privé**
avec Délégation Service Public



INTÉRÊT GÉNÉRAL

- **Personnes morales de droit privé à but non lucratif**
avec mission d'intérêt général + Service essentiel au public et/ou Services pour personnes handicapées



GRANDES ENTREPRISES

dépassant un seuil de chiffre d'affaires fixé par décret

Quelles sont les obligations ?



PERMETTRE L'ACCÈS

- à tout type d'information sous forme numérique
- supports concernés : sites internet, intranet, extranet, applications mobiles, progiciels et mobilier urbain numérique



INFORMER / RENDRE PUBLIC

- déclaration d'accessibilité
- schéma pluriannuel sur 3 ans
- plan d'actions annuel
- mention clairement visible précisant le niveau de conformité aux règles d'accessibilité



ÉCOUTER / DIALOGUER

- permettre facilement aux usagers de signaler les manquements aux règles d'accessibilité

Que risque t-on ?

Jusqu'à **25 000€** ⚠️

d'amende par an si aucune publication n'est faite
Refus d'aménagement raisonnable = discrimination

Les dates à retenir

Directive Accessibilité Web UE 2016/2102 :

- **janvier-décembre 2020** : 1^{er} contrôle annuel des sites internet
- **juillet-décembre 2021** : 1^{er} contrôle annuel des applications mobiles
- **23 décembre 2021** : 1^{er} rapport de la France à la Commission



ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE *et handicap*



L'article 47 : les nouveautés

L'article 47 de loi handicap 2005-102 fixe les obligations en matière **d'accessibilité numérique**. Une Directive européenne publiée le 26 octobre 2016 a apporté de **nouvelles obligations**, transposées en droit français en **juillet 2018**. Tour d'horizon de ces nouvelles obligations...

Qui est concerné ?



SECTEUR PUBLIC

- ▶ **Personnes morales de droit public**
sauf médias audiovisuels
- ▶ **Personnes morales de droit privé**
avec Délégation Service Public



INTÉRÊT GÉNÉRAL

- ▶ **Personnes morales de droit privé à but non lucratif**
avec mission d'intérêt général
+ Service essentiel au public
et/ou Services pour personnes handicapées



GRANDES ENTREPRISES

dépassant un seuil *de chiffre d'affaires fixé par décret*

Quelles sont les obligations ?



PERMETTRE L'ACCÈS

- ▶ à tout type d'information sous forme numérique
- ▶ supports concernés : sites internet, intranet, extranet, applications mobiles, progiciels et mobilier urbain numérique



INFORMER / RENDRE PUBLIC

- ▶ déclaration d'accessibilité
- ▶ schéma pluriannuel sur 3 ans
- ▶ plan d'actions annuel
- ▶ mention clairement visible précisant le niveau de conformité aux règles d'accessibilité



ÉCOUTER / DIALOGUER

- ▶ permettre facilement aux usagers de signaler les manquements aux règles d'accessibilité

Que risque t-on ?

Jusqu'à **25 000€**



d'amende par an si aucune publication n'est faite

Refus d'aménagement raisonnable = discrimination

Les dates à retenir

Directive Accessibilité Web UE 2016/2102 :

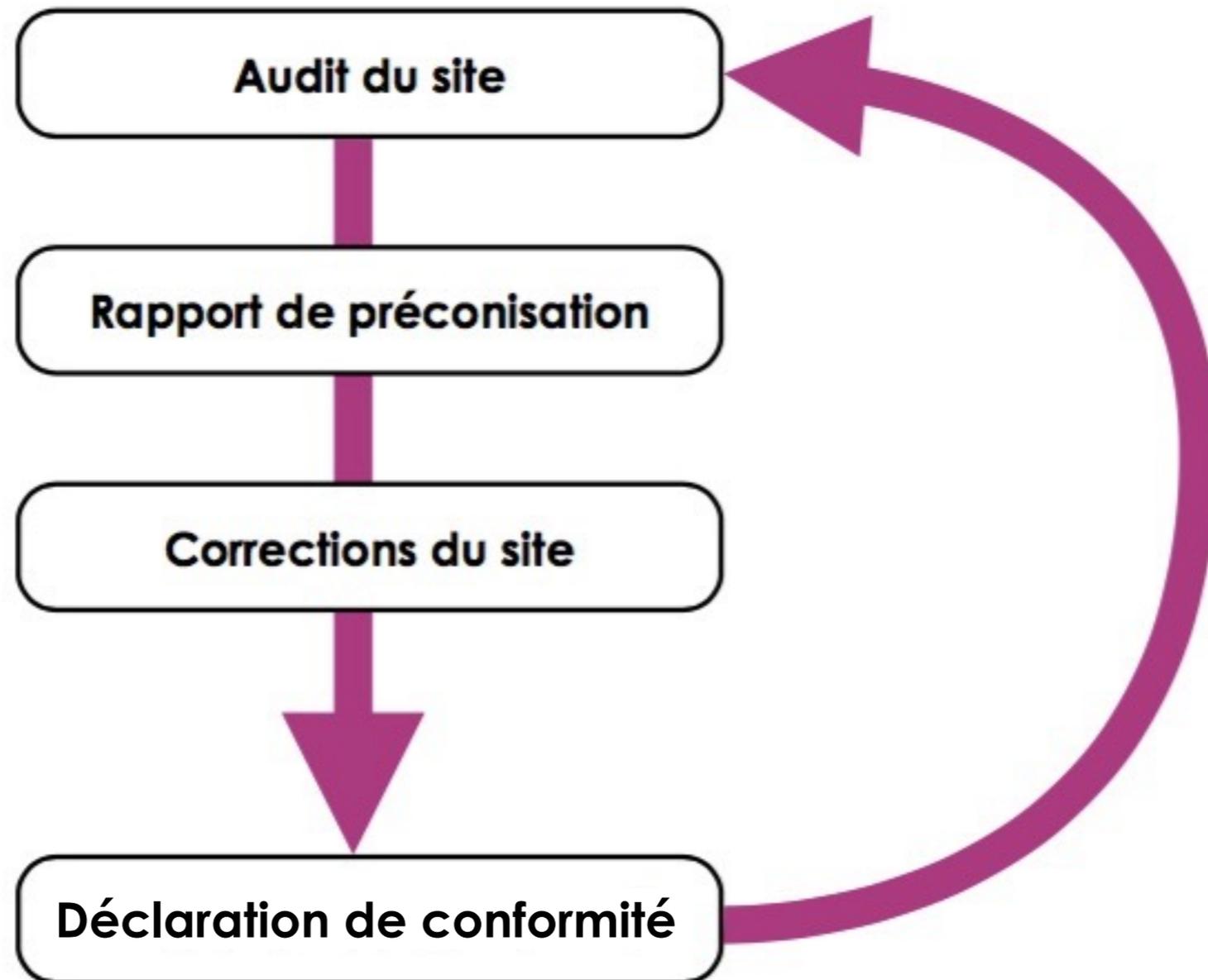


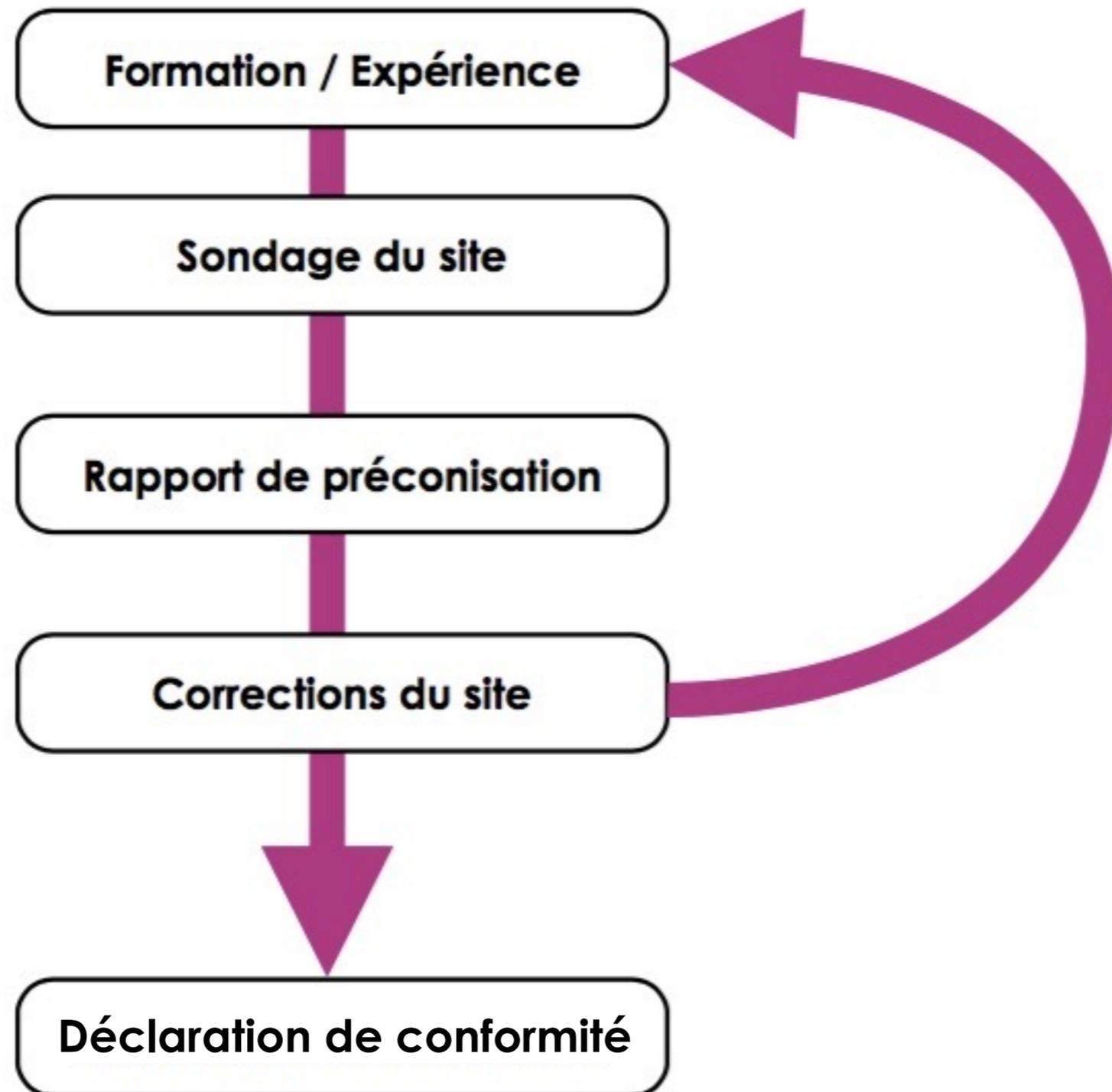
- ▶ **janvier-décembre 2020** : 1^{er} contrôle annuel des sites internet
- ▶ **juillet-décembre 2021** : 1^{er} contrôle annuel des applications mobiles
- ▶ **23 décembre 2021** : 1^{er} rapport de la France à la Commission

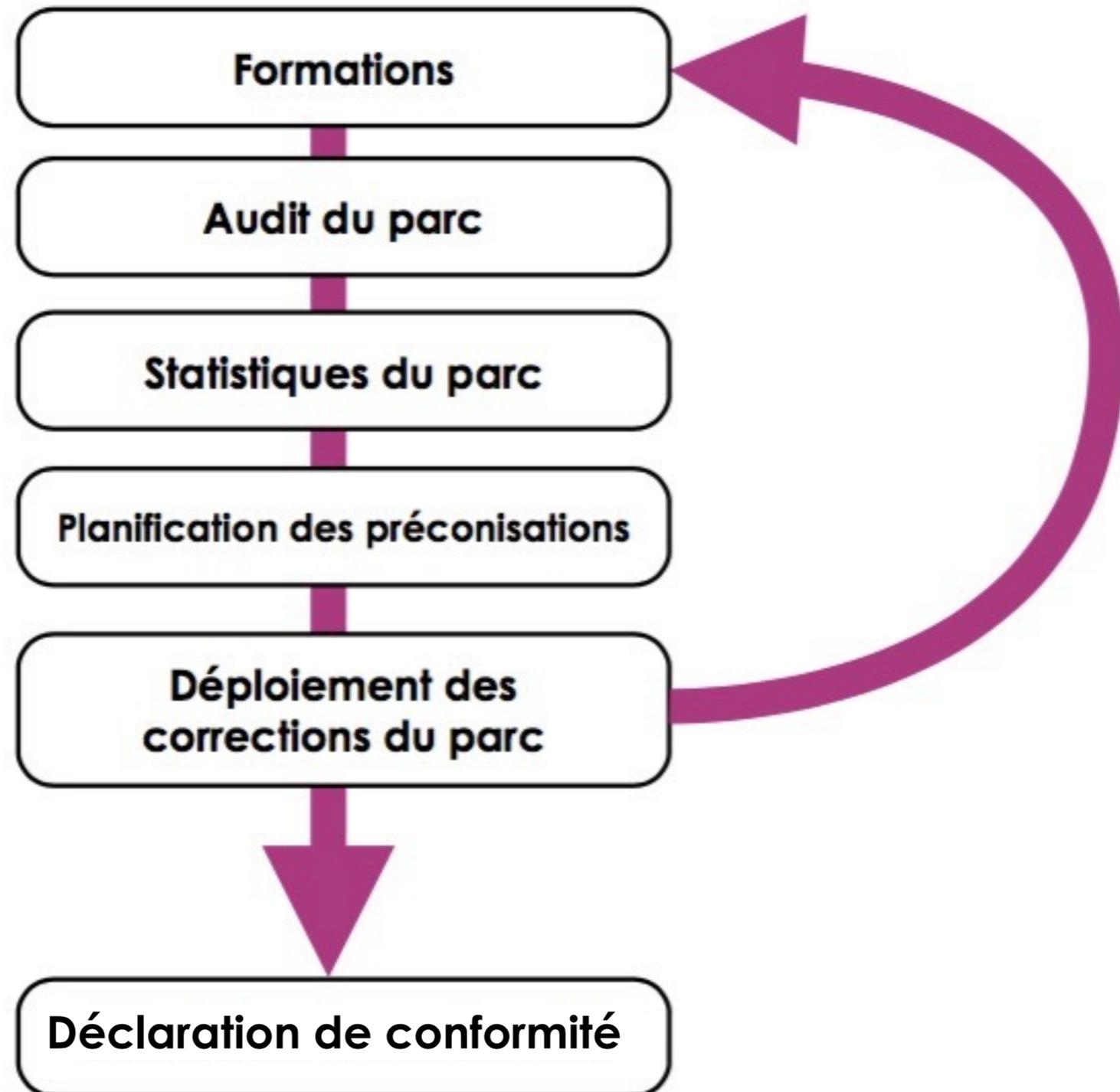
Mettre en œuvre l'accessibilité numérique dans un projet web

L'audit d'un site internet est le résultat d'une procédure :

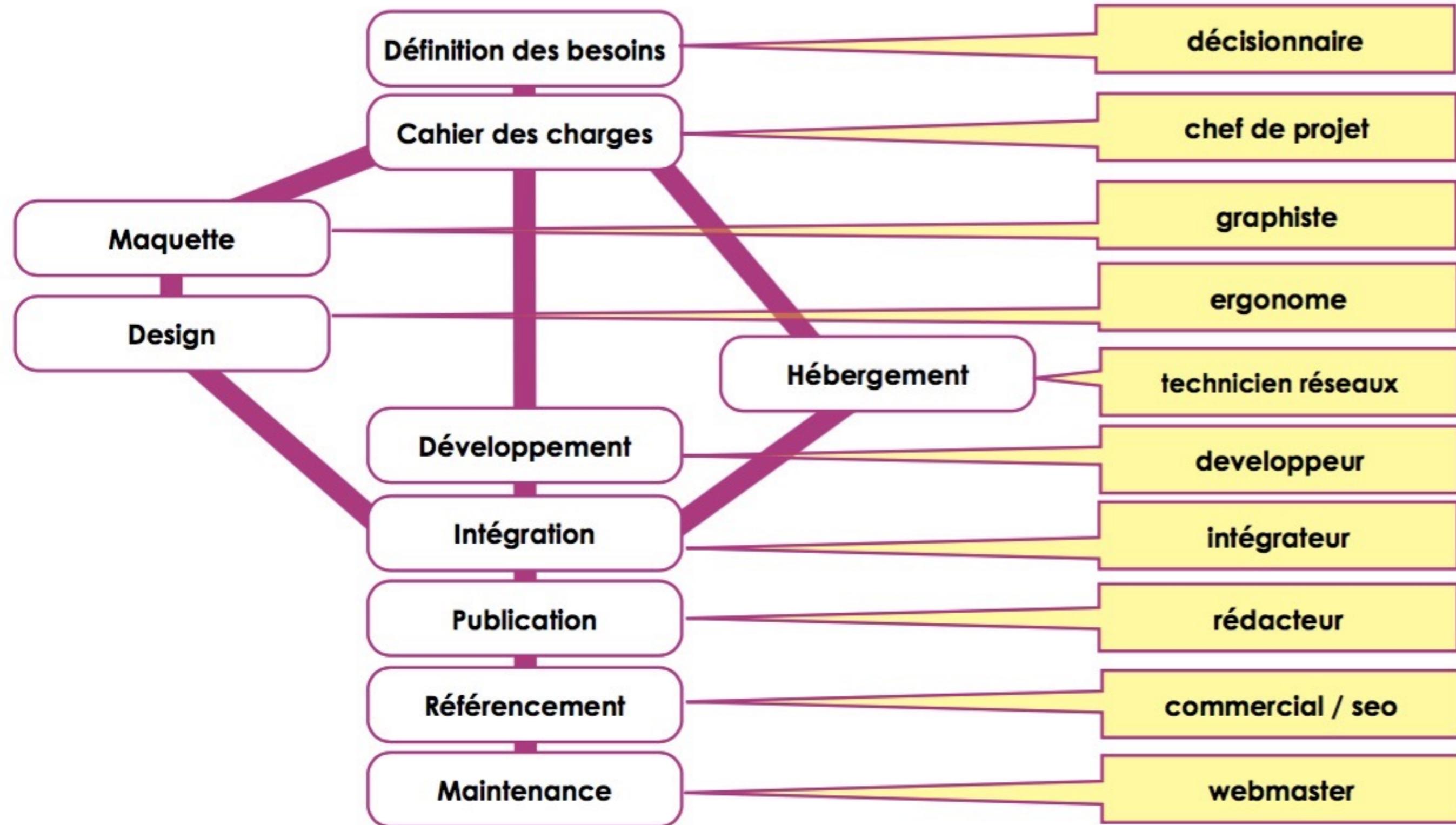
- Évaluation d'un échantillon de pages
- Définition du niveau de conformité
- Vérification de la conformité
- Correction



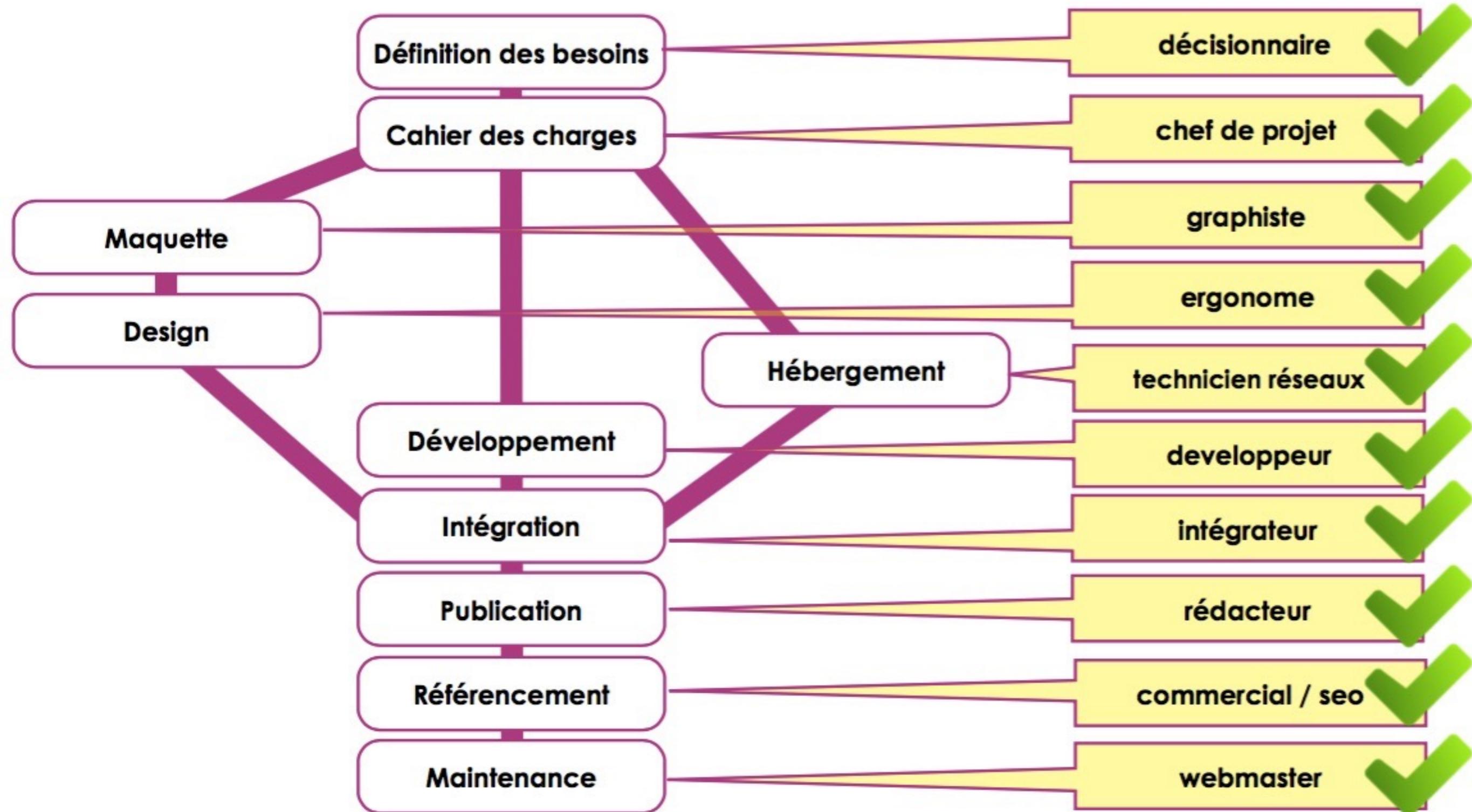




Refonte de site web



Personnes concernées



choix du référentiel, communication, attestation

décisionnaire ✓

choix des animations / interactions / techniques

chef de projet ✓

contraste des couleurs / taille des éléments

graphiste ✓

navigation / nombre de clics

ergonome ✓

gestions des urls (rewriting/courtes) / scripts coté serveur

technicien réseaux ✓

javascript accessible, backend, flash

developpeur ✓

sémantique web, constructions des pages

intégrateur ✓

structure du contenu, acronymes, glossaire, langage

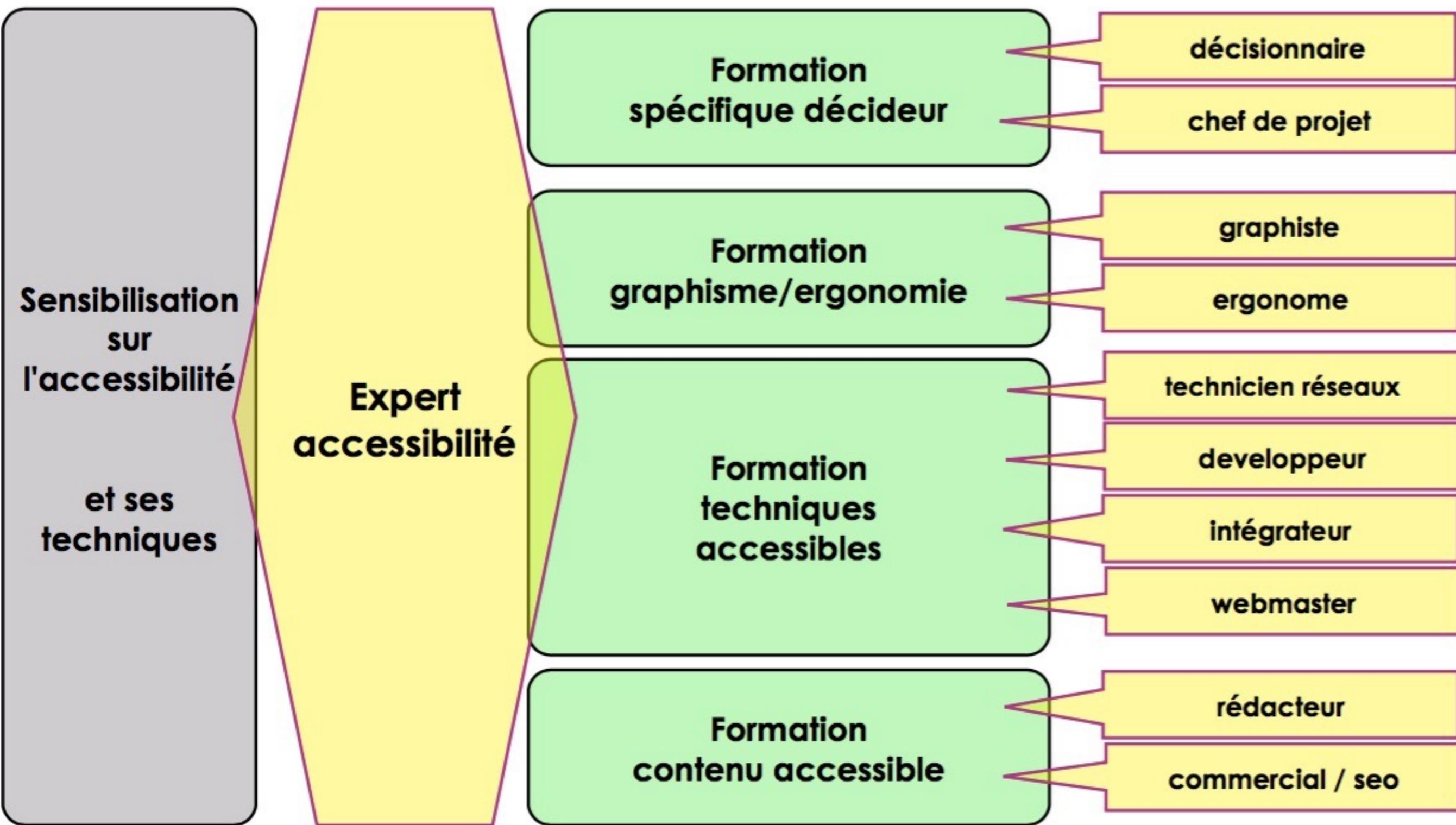
rédacteur ✓

formulaire de contact, d'inscription, mots clés

commercial / seo ✓

description des liens, images, tableaux, documents

webmaster ✓



- Supprimer la sur-qualité en accessibilité
- Minimiser le coût de l'accessibilité
- Optimiser les interventions des experts

« La conformité absolue implique une obligation de moyens, alors que la qualité web suppose une obligation de résultats. »

(Elie Sloïm - Temesis)

Exercices

- **Barre web developer**

<https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/web-developer/>

- **Outil de test**

<http://www.tanaguru.com/fr/>



- **Outil pour les audits**

<https://reporting.opquast.com/fr/>



**Tester le contraste entre la couleur des textes
et celle de l'arrière-plan**

Extension Firefox :

<http://contrastchecker.com/>

Site internet :

<http://contrast-finder.tanaguru.com/>

Naviguer au clavier :



L'ordre de tabulation doit suivre la logique de l'ordre de lecture

Lorsqu'un élément interactif en précède immédiatement un autre, le focus doit continuer sur le second élément

Attention : Il y a beaucoup plus de désavantages que d'avantages à l'utilisation des tabindex.

Ressources : <http://www.anysurfer.be/fr/en-pratique/sites-web/ordre-de-tabulation>

Animations (carrousels, vidéos ...)

Tous les éléments en mouvement peuvent-ils être arrêtés et relancés ?

Vidéo



Tester son code HTML et CSS avec des validateurs du W3C:

- <http://validator.w3.org/>
- <http://validator.w3.org/nu/>
- <https://jigsaw.w3.org/css-validator/>

Tester son code HTML et CSS avec des validateurs du W3C :

- Écrire un code HTML valide selon les règles de grammaire du DOCTYPE utilisé
- Le choix du DOCTYPE est libre

Veiller particulièrement à :

- L'imbrication des balises
- L'ouverture et fermeture des balises
- L'absence d'attributs dupliqués sur une même balise
- L'utilisation de valeurs uniques de l'attribut « id » sur une même page.

Indiquer la langue principale de la page : Attribut « lang » sur la balise <html>

```
<html lang="fr">
```

- Permet la bonne restitution des contenus textuels par les aides techniques (lecteur vocaux)
- “en” pour l’anglais
- “es” pour l’espagnol
- “de” pour l’allemand
- “it” pour l’italien

Avoir un <title> précis sur chaque page

- Exemple de page de recherche :
<title>Résultats de votre recherche sur « [Expression recherchée] » (page 2/4) | [Nom du site]</title>
- Ajouter les nom de filtres / facettes
- Ne pas oublier la pagination
- Formulaire :
<title>Confirmation | Formulaire de contact | [Nom du site]</title>

Le site est-il structuré de manière logique ?

H1 > H2 > H3

Représentation
du sommaire de la page

Pas d'incohérence

Eviter les titres cachés

HeadingsMap

ACCÈS DIRECT : Menu Contenu Info

Headings HTML5 Outline (exp.)

- 1 - LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DU SI DE L'ÉTAT
 - 1 - Référentiel
 - 2 - Présentation du RGAA
 - 2 - Le RGAA accessible à tous
 - 2 - Structure du RGAA 3.0
 - 2 - Consulter le RGAA 3.0
 - 3 - Version en ligne
 - 3 - Version téléchargeable
 - 3 -
 - 2 - Les grandes dates
 - 2 - Accessibilité numérique
 - 2 - Référentiel
 - 2 - Ressources
 - 2 - Documents archivés
 - 2 - Le SGMAP
 - 2 - Actualité
 - 2 - L'action publique se modernise

Structure des menus de navigation avec des listes

- Utilisez des listes non-ordonnées `` et ``
- Menu à plusieurs niveaux = imbrication des listes
- En HTML5, englober les menus principaux avec `<nav>`

Attribut “title” sur les liens et boutons

Utiliser en dernier recours l’attribut “title” pour expliciter les intitulés de liens et de boutons qui ne le sont pas :

exemples : « Lire la suite » ou « En savoir plus »

La valeur de l’attribut “title” doit :

- Reprendre une information équivalente à celle véhiculée par l’intitulé
- Compléter l’information fournie par l’intitulé

Ouverture de nouvelles fenêtres : `target="_blank"`

Il faut signaler l'ouverture de nouvelles fenêtres afin que l'utilisateur ne soit pas perdu dans sa navigation.

```
<a href="« intro.html" target="_blank"> Introduction (nouvelle fenêtre) </a>
```

```
<a href="« intro.html" target="_blank" title="Introduction (nouvelle fenêtre) »>  
Introduction</a>
```

```
<a href="« intro.html" target="_blank"> Introduction  </a>
```

Alternative vide sur les images décoratives

```

```

Le contenu doit être compréhensible sans image

Les images décoratives seront affichées par la feuille de style CSS
(image des listes, etc ...)

Attribut “alt” pertinent sur les images informatives

```

```

Renseigner le alt avec une information égale ou équivalente à celle qui est véhiculée par l'image

- Éviter alt="Image [...]"

Cas des images complexes

- Renseigner un court texte de remplacement dans l'attribut “alt”
- Proposer une description détaillée de l'image (sous l'image ou sur une autre page)

Utilisez les CSS pour mettre en forme les textes

- **Sauf pour le logo et éléments spécifiques d'une charte graphique**
- Utilisez des images en dernier recours
- Si nécessaire, ne pas hésiter à utiliser la propriété CSS3 **@font-face**

Utiliser des tailles relatives

- **Utiliser uniquement des tailles relatives (em, %, small, etc...)
pour les polices de caractères**
- Ne pas utiliser d'unités absolues comme :
 - px,
 - pt,
 - cm,
etc...

Le pixel (px) est interdit dans le référentiel RGAA v3.

Ne pas utiliser les propriétés CSS display ou visibility pour masquer un contenu qui ne peut pas être affiché par l'utilisateur

- “Display:none;” et “visibility:hidden” sauf exceptions
- Idéalement supprimer les éléments inutiles du code HTML
- Les éléments doivent être masqués avec par exemple :
“opacity : 0 ;”
“position : absolute ;”

Visibilité de la prise de focus au clavier

La pseudo-classe CSS **:focus** spécifie l'aspect d'un élément lorsqu'il reçoit le focus, qu'il soit activé par la souris (survol) ou par le clavier.

Ne pas supprimer le focus

[propriété CSS : **outline**, **outline-color**, **outline-width**, **outline-style**]

<http://outlinenone.com/>

Exemple :

```
a:focus {  
outline:thin dotted;  
outline:5px auto -webkit-focus-ring-color;  
outline-offset:-3px }
```

Mettre ses liens d'évitement sur toutes les pages

```
<a id="evitement" href="#contenu"> Aller au contenu </a> [...]
```

```
<div id="contenu" role="main"> [...] </div>
```

- Premier élément interactif dans le code HTML
- Éventuellement « Aller au menu » et « Aller à la recherche »
- Attention : Bien qu'il soit fortement recommandé d'afficher ce lien, celui-ci peut être masqué par défaut, s'il n'a pas été prévu dans les maquettes graphiques. En revanche, **il doit dans tous les cas être rendu visible à la prise de focus au clavier.**
- Le lien d'évitement ne doit jamais être masqué à l'aide des propriétés CSS `display: none;` et/ou `visibility: hidden;` sous peine de le rendre totalement inatteignable au clavier.

Plus d'explications : [http://wiki.accede-web.com/notices/html-css/mettre-en-place-des-liens-d-evitement? DokuWiki=df6papea0boqhcd2f1fdgvug5](http://wiki.accede-web.com/notices/html-css/mettre-en-place-des-liens-d-evitement?DokuWiki=df6papea0boqhcd2f1fdgvug5)

Téléchargement de documents

Les liens pointant vers des documents en téléchargement sont-ils bien indiqués ?

Téléchargez le document de présentation (document pdf - 450 ko)

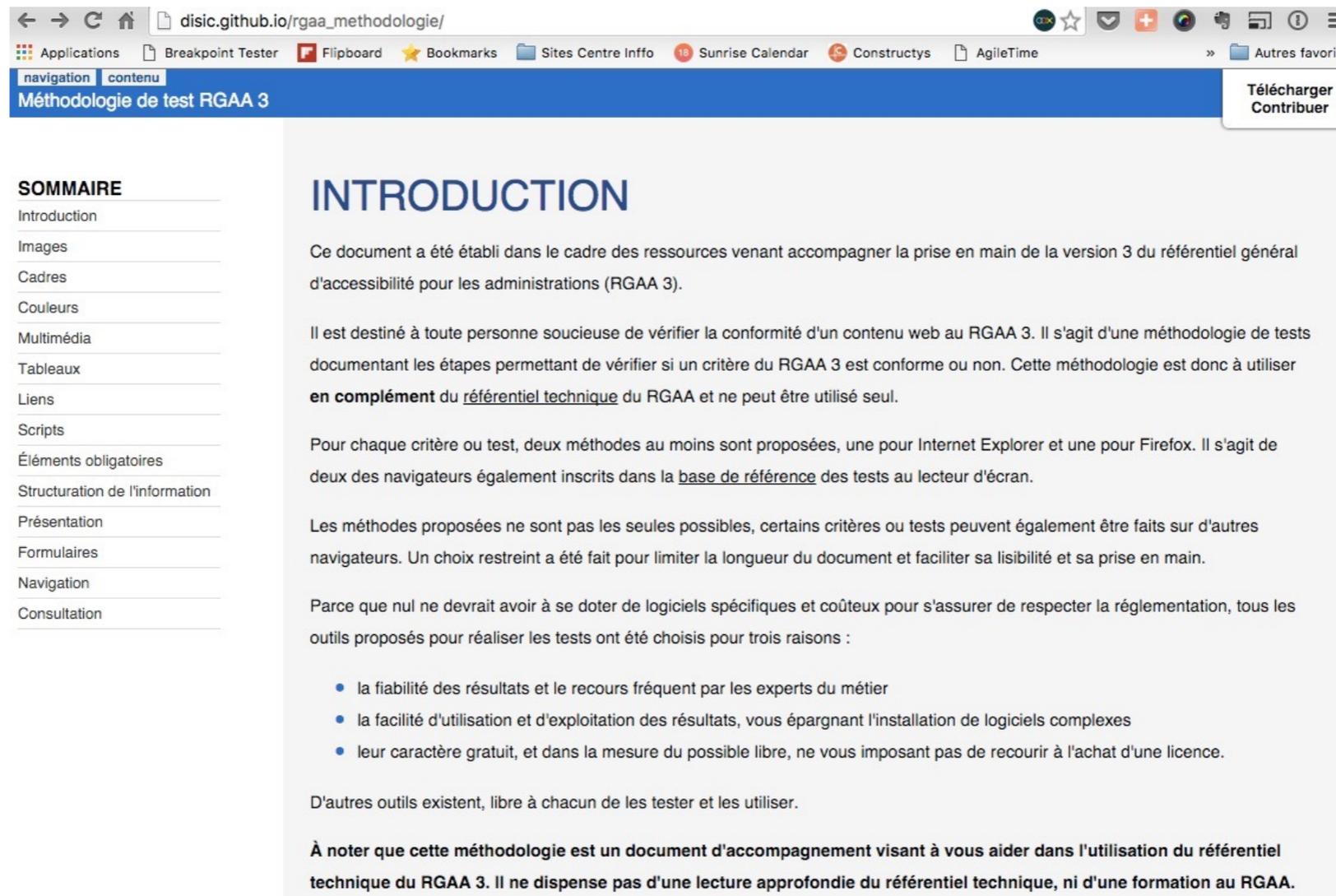
Peut-on comprendre une vidéo
ou un média audio sans le son ?

Vidéo



Méthodologie de test RGAA 3

- http://disic.github.io/rgaa_methodologie/



The screenshot shows a web browser window with the URL disic.github.io/rgaa_methodologie/. The page title is "Méthodologie de test RGAA 3". The navigation menu includes "navigation" and "contenu". The main content area is titled "INTRODUCTION" and contains the following text:

Ce document a été établi dans le cadre des ressources venant accompagner la prise en main de la version 3 du référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA 3).

Il est destiné à toute personne soucieuse de vérifier la conformité d'un contenu web au RGAA 3. Il s'agit d'une méthodologie de tests documentant les étapes permettant de vérifier si un critère du RGAA 3 est conforme ou non. Cette méthodologie est donc à utiliser **en complément** du référentiel technique du RGAA et ne peut être utilisé seul.

Pour chaque critère ou test, deux méthodes au moins sont proposées, une pour Internet Explorer et une pour Firefox. Il s'agit de deux des navigateurs également inscrits dans la base de référence des tests au lecteur d'écran.

Les méthodes proposées ne sont pas les seules possibles, certains critères ou tests peuvent également être faits sur d'autres navigateurs. Un choix restreint a été fait pour limiter la longueur du document et faciliter sa lisibilité et sa prise en main.

Parce que nul ne devrait avoir à se doter de logiciels spécifiques et coûteux pour s'assurer de respecter la réglementation, tous les outils proposés pour réaliser les tests ont été choisis pour trois raisons :

- la fiabilité des résultats et le recours fréquent par les experts du métier
- la facilité d'utilisation et d'exploitation des résultats, vous épargnant l'installation de logiciels complexes
- leur caractère gratuit, et dans la mesure du possible libre, ne vous imposant pas de recourir à l'achat d'une licence.

D'autres outils existent, libre à chacun de les tester et les utiliser.

À noter que cette méthodologie est un document d'accompagnement visant à vous aider dans l'utilisation du référentiel technique du RGAA 3. Il ne dispense pas d'une lecture approfondie du référentiel technique, ni d'une formation au RGAA.

Bravo !



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Une question ?

Services en ligne et formulaires



Papiers - Citoyenneté

Famille

Social - Santé

Travail

Logement

Transports

Argent

Justice

Étranger

Loisirs

Actualités

Connaître vos droits, effectuer vos démarches

ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...



FICHES PRATIQUES LES PLUS CONSULTÉES



PAPIERS - CITOYENNETÉ

État-civil, Passeport, Élections, Papiers à conserver, Carte d'identité ...



FAMILLE

Allocations familiales, Naissance, Mariage, Pacs, Scolarité ...



SOCIAL - SANTÉ

Carte vitale, Chômage, Handicap, RSA, Personnes âgées ...



TRAVAIL

CDD, Concours, Retraite, Démission, Période d'essai ...



LOGEMENT

Allocations logement, Permis de construire, Logement social, Fin de bail ...



TRANSPORTS

Carte grise, Permis de conduire, Contrôle technique, Infractions ...



ARGENT

Crédit immobilier, Impôts, Consommation, Livret A, Assurance, Surendettement ...



JUSTICE

Casier judiciaire, Plainte, Aide juridictionnelle, Saisie ...



ÉTRANGER

Titres de séjour, Attestation d'accueil, Regroupement familial ...



LOISIRS

Animaux, Permis bateau, Tourisme, Permis de chasser ...

<https://www.service-public.fr/>

SERVICES EN LIGNE

QUESTIONS - RÉPONSES

> Je déménage

> Changement d'adresse en ligne

> Quelles sont les dates des prochaines élections ?